



## QU'EST-IL ADVENU DES RÊVES DE L'UNITÉ MAGHRÉBINE ET DE L'UNITÉ AFRICAINE ?

« En effet, le “Grand Maghreb” ne se formera que le jour où les peuples se mobiliseront pour imposer aux dirigeants la seule politique possible : un fédéralisme respectueux des aspirations des peuples. »<sup>2</sup>

« L'Afrique doit devenir un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance de l'Afrique ; une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit [...] une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique partagées ; une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, en s'appuyant sur le potentiel des Africains... »<sup>3</sup>

---

**Résumé :** Quel est l'état de l'intégration au Maghreb en tant que région d'Afrique et dans l'ensemble de l'Afrique ? Les rêves d'intégration énoncés par les dirigeants de l'UMA (Union du Maghreb Arabe) ont-ils été réalisés ? Les rêves des dirigeants de l'Union africaine (Charte de l'UA et autres traités de l'UA) d'une intégration de l'Afrique en tant que continent ont-ils été réalisés ? Existe-t-il une intégration Nord-Sud en Afrique en tant que continent ?

**Mots clefs :** États-Unis d'Afrique, Intégration politique et économique, Maghreb, Union africaine (UA), Union du Maghreb Arabe (UMA)

---

1. L'auteur, professeur à la retraite, possède un Ph.D en économie et un Master en Littérature francophone de Purdue University (États-Unis). Il a enseigné plus de 40 années d'abord à l'Université d'Alger, deux années à Purdue University (États-Unis), deux années à Cape Coast University (Ghana), une année à Legon University (Ghana), 10 années à l'INSIM (Institut International de Management, Algérie). Il a aussi été chercheur au CREAD (Centre de Recherches en Économie Appliquée au Développement, Algérie) et à l'INESG (Institut National de Stratégie Globale, Algérie). Il a publié quatre ouvrages ainsi que plusieurs dizaines d'articles sur les questions économiques algériennes et internationales.

2. Mohamed Troudi, « Les relations Tuniso-Algériennes et la construction de l'unité maghrébine d'hier à aujourd'hui », *Les Cahiers de l'Orient*, 2014/3, n° 115, p. 57-79).

3. *Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons*.

**Abstract:** *What is the state of integration in the Maghreb as a region of Africa and in Africa as a whole? Have the dreams of the AMU (Arab Maghreb Union) leaders for integration been realised? Have the dreams of African Union leaders (AU Charter and other AU treaties) of integrating Africa as a continent been realised? Is there North-South integration in Africa as a continent?*

**Keywords:** *United States of Africa, Politic and Economic Integration, Maghreb, African Union (AU), Arab Maghreb Union (AMU)*

---

LA RÉGION QUI ENGLOBE LES PAYS DU MAGHREB couvre environ 6 millions de kilomètres carrés et environ 100 millions d'habitants. Les cinq pays qui composent la région Maghreb – Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie – ont plusieurs choses en commun : histoire, géographie, culture, langues, et religion. Ils ont aussi une position géopolitique et économique stratégique par le fait d'être situés au sud de la Méditerranée, ce qui présente des opportunités pour le commerce et les échanges culturels avec l'Europe et le reste du monde<sup>4</sup>. Le Maghreb est aussi bien positionné par le fait de se trouver au nord-même du continent africain qui dispose des ressources les plus importantes et les plus variées du monde qui – si ces ressources venaient à être exploitées et développées de façon effective dans le cadre de l'Union Maghrébine et de l'Union Africaine – pourraient faire de l'Afrique un des continents le plus développés monde. Cependant, si le Maghreb et l'Afrique sub-Saharienne sont géographiquement, historiquement et culturellement proches, ils ne sont malheureusement pas si proches économiquement et politiquement ainsi que nous le verrons dans le présent papier. Au lieu de cela, le Maghreb et l'Afrique sub-Saharienne sont, économiquement et politiquement, plus proches du monde occidental, notamment de l'Europe, que des autres pays africains, rendant l'intégration entre les pays du Maghreb eux-mêmes, celle entre les pays sub-Sahariens, et celle entre le Maghreb et le reste de l'Afrique, les moins développées du monde. L'objet principal du présent article est de mettre à nu les raisons qui sont derrière le faible niveau d'intégration à la fois au sein de la région Maghreb et au sein du continent Africain dans son ensemble ainsi que ses conséquences sur le développement social et économique des peuples du Maghreb et de l'Afrique. Considérant son potentiel économique, la région Maghreb comprend deux types de pays : deux producteurs/exportateurs d'énergie (Algérie et Libye) et trois pays importateurs d'énergie (Mauritanie, Maroc et Tunisie). Les deux premiers pays (Algérie et Libye)

---

4. Pour cette raison, beaucoup de gens – y compris au Maghreb lui-même, mais aussi les peuples d'Europe et du reste du monde – pensent que le Maghreb est culturellement et économiquement orienté vers l'Europe. Cela s'explique par l'histoire de la région (notamment les colonisations française et britannique), les principales langues parlées (Français et Anglais), et leurs liens économiques et culturels avec l'Europe et le monde occidental en général.

sont moins dépendants de l'énergie (pétrole et gaz) mais plus dépendants des autres biens, notamment des produits industriels et de consommation. Les trois autres pays (Mauritanie, Maroc et Tunisie) sont plus dépendants de l'énergie, mais moins dépendants des autres produits industriels et de consommation, parce que leurs économies sont plus diversifiées. L'Afrique sub-Saharienne englobe aussi quelques pays relativement développés et plusieurs pays moins développés. Mais tous ont un potentiel économique qui peut – s'il était collectivement exploité – faire du sub-Sahara une région plus avancée et un partenaire notable dans l'économie mondiale. Le présent papier sera divisé en deux parties principales. La première partie sera dévolue à la question de l'intégration maghrébine et sera intitulée « Le schéma d'intégration maghrébine : Rêve et Réalité ». La deuxième partie sera consacrée à l'intégration entre les pays d'Afrique dans son ensemble et sera intitulée « Le schéma d'intégration africaine : Rêve et Réalité ». Après avoir passé en revue ces deux schémas d'intégration, nous espérons être en mesure de dire si l'Afrique et ses multiples schémas d'intégration ont conduit à un niveau plus élevé de développement du continent dans son ensemble et de ses différentes composantes nationales.

## **Le schéma d'intégration maghrébine : rêve et réalité**

Nous rappellerons d'abord ce qu'était le rêve d'intégration maghrébine avant le Traité de Marrakech de 1989 qui avait créé l'UMA (l'Union du Maghreb Arabe). Ensuite, nous vérifierons si ce rêve a été réalisé et si oui, dans quelle mesure.

### ***Le rêve d'intégration maghrébine***

Dans cette section, nous rappellerons les origines historiques de l'idée d'intégration maghrébine. Cette idée, comme nous le verrons, avait été lancée avant le Traité de Marrakech de 1989 qui avait créé ce qu'on appelle aujourd'hui l'UMA (Union du Maghreb Arabe). L'idée remonte à l'ère de la colonisation française des trois principaux pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) — ce qui est quelquefois appelé le « Petit Maghreb », par comparaison au « Grand Maghreb » qui comprend la Libye, la Mauritanie et, quelquefois, l'Égypte) — la période connue sous le nom de « Guerre d'Algérie (1954-1962) et la Conférence de Tanger de 1958 (au milieu de la Guerre d'Algérie) qui appela les pays du Maghreb à s'unir. Nous passerons en revue l'évolution de l'idée d'intégration durant cette longue période avant le Traité de Marrakech de 1989 qui a donné naissance à l'UMA et a défini ses objectifs et ses institutions gouvernantes. Nous évaluerons ensuite les atouts des pays du Maghreb qui pourraient, si certaines conditions sont réunies, aider à réaliser leur rêve d'intégration.

### ***L'idée d'intégration maghrébine durant l'ère de la colonisation française***

L'idée d'un Maghreb Uni avait été déjà avancée par les trois pays du Maghreb comme moyen de combattre la France, leur colonisateur commun. Elle a émergé dans les années 1900 avec les organisations de jeunesse des trois pays : les « Jeunes Tunisiens » (1907), les « Jeunes Algériens » (1914) et les « Jeunes Marocains » (1919)<sup>5</sup>. En 1915-1916, le « Comité pour l'Indépendance de l'Algérie et de la Tunisie », réuni à Genève, en Suisse, avait lancé l'idée d'une « République Nord-Africaine ». Le même Comité avait créé un magazine appelé « Maghreb » qui publiait des articles concernant les affaires de la région Maghreb<sup>6</sup>. Quelques trente années plus tard, ce Comité avait rédigé une première mouture d'une Charte considérée comme l'ancêtre de celle de l'Union du Maghreb Uni (UMA), établie en 1989, dont l'objectif était de renforcer la lutte commune contre le colonialisme et d'élargir les relations entre les pays du Maghreb<sup>7</sup>. D'autres initiatives individuelles faisaient aussi la promotion de l'idée de l'Union Maghrébine. Une de ces initiatives était celle d'un Tunisien, El Kheder Houssine, qui vivait en exil, et qui avait écrit ceci : « La Nation Maghrébine espère que la Ligue Arabe agira en faveur de la question du Maghreb en intégrant les Arabes de l'Afrique du Nord au sein de la 'Umma Arabe'. Ceci encouragerait la résistance contre l'assimilation et la promotion de l'adhésion à la Communauté Arabe dont les valeurs, la langue et la religion sont aussi les leurs »<sup>8</sup>. En 1947, dans un meeting du « Congrès du Maghreb Arabe » tenu au Caire entre le 15 mars et le 22 avril de la même année, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie avaient établi le « Bureau du Maghreb Arabe ». La « Déclaration du 1<sup>er</sup> novembre 1954 – rédigée dans le village Kabyle de Ighil Imoula, qui avait décidé du lancement de la Guerre de Libération Nationale Algérienne – englobait, dans ses 'objectifs extérieurs', l'idée de l'Unité du Maghreb qui était exprimée dans ces termes : « la réalisation de l'Unité Nord-Africaine dans le cadre naturel Arabo-Musulman ». Un des autres événements qui avaient conduit à la création de l'UMA était la Conférence de Tanger tenue au Maroc entre les 27

5. Mary Barth, *The Arab Maghreb Union in 2019: Regionalism in North Africa*, Brussels International Center, June 2019.

6. Paul Balta, *Le Grand Maghreb : des indépendances à l'an 2000*, Paris, La Découverte, 1990, p. 19, cit. in Mary Barth, *op. cit.*

7. Djamel Eddine Guechi, *L'Union Maghrébine : Intégration Régionale et Développement Economique*, Editions Casbah, 2002, cit. in Mary Barth, *op. cit.*

8. El Kheder Houssine, émigré Tunisien, fondateur du Front de Défense de l'Afrique du Nord en 1945, Document n° 2 adressé au Conseil de la Ligue Arabe réuni du 22 mars au 13 avril 1945, archives de la Ligue Arabe. Vr. également Samya El Machat, « L'improbable « Nation Arabe » : La Ligue des États Arabes et l'indépendance du Maghreb (1945-56) », in *Vingtième Siècle Revue d'Histoire*, 2004/2, n° 82, p. 57-68.

et 30 décembre 1958, au cours de laquelle les représentants des partis politiques du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie – Al Istiqlal, le FLN et Al Doustour, respectivement – s'étaient réunis pour lancer l'idée de l'Unité Maghrébine. Durant cette Conférence, les délégations des trois pays avaient conjointement déclaré : « Nous, les représentants des Mouvements de Libération Nationale de Tunisie, d'Algérie et du Maroc, proclamons solennellement notre foi en l'Unité du Maghreb et notre volonté de réaliser, dès que les conditions sont remplies, c'est-à-dire lorsque les forces françaises et étrangères auront évacué leurs bases en Tunisie, au Maroc et en Algérie et lorsque l'Algérie aura gagné son indépendance.<sup>9</sup> » Au cours de la Conférence, les délégations du Maghreb – composées de Bahi Ladgham, Ahmed Tlili, Abdelhamid Chaker, du côté Tunisien ; Ferhat Abbas, Abdelhafid Boussouf, Abdelhamid Mehri, du côté Algérien ; et Allal El Fassi, Ahmed Balafrej, Abderrahim Bouabid, Mehdi Ben Barka, du côté Marocain – avaient décidé de créer ce qui était appelé la « Fédération Nord-Africaine » avec deux institutions préliminaires qui seront reprises plus tard par le Traité de Marrakech : l'Assemblée Consultative du Maghreb Arabe (qui inclurait les Assemblées Nationales du Maroc et de la Tunisie et le Conseil National de la Révolution Algérienne) ainsi qu'un Secrétariat Permanent qui se réunirait plus fréquemment<sup>10</sup>. Les délégations considèrent la forme fédérale comme étant la forme la plus adaptée aux besoins du Maghreb : « La Conférence de Tanger [...], consciente du besoin d'exprimer la volonté unanime des peuples du Maghreb Arabe d'unir leur sort dans la stricte solidarité de leurs intérêts, convaincus que le moment était venu de matérialiser cette volonté d'union dans le cadre des institutions communes, en vue de leur permettre d'assumer le rôle qui lui est assigné par le concert des nations, avaient décidé de travailler vers la réalisation de cette union, considérant que la forme fédérale répond le mieux aux réalités des pays participants.<sup>11</sup> » En 1964, dans un meeting des Ministres de l'Économie des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc et Libye) tenu à Tunis, le Conseil Permanent Consultatif du Maghreb (CPCM) avait été établi avec pour but d'harmoniser les plans de développement des quatre pays et de coordonner le commerce inter-régional et les relations avec l'Union Européenne. Les objectifs assignés par ce meeting étaient : (a) élargir les relations entre les pays du Maghreb en changeant leurs systèmes douaniers, (b) rapprocher les pays du Maghreb via l'ajustement de leurs politiques dans les secteurs industriel, minier, énergétique, transport et télécommunications et (c) ajuster leurs politiques à l'égard de leurs

9. Samy Ghorbal, « La Conférence de Tanger, un rêve Maghrébin », *Jeune Afrique*, 23 avril 2007.

10. Philippe Herreman, « Le Maghreb mis à l'épreuve », *Le Monde Diplomatique*, Février 1962, p. 8.

11. Luis Martinez, « Algeria: The Arab Maghreb Union and Regional Integration », *Euroesco Paper*, 2006.

relations avec l'Union Européenne. Cependant, parce que le CPCM n'avait pas de siège et n'avait que des prérogatives consultatives, ces objectifs n'avaient pas été réalisés. En outre, la Libye s'était retirée du CPCM en 1970 alors que la Mauritanie l'avait rejoint en 1975. Par ailleurs, en 1974, un accord était signé à Djerba (Tunisie) entre la Libye et la Tunisie pour établir une Union entre les deux pays. Cette Union ne dura pas longtemps cependant en raison d'un désaccord politique qui avait conduit les autorités Libyennes à expulser des milliers de Tunisiens de Libye. En 1975, le CPCM, réuni à Alger, avait rédigé l'Accord de Coopération Économique au Maghreb qui sera abandonné ultérieurement. En 1979, à la suite de discussions entre le Président Chadli Bendjedid d'Algérie et le Roi Hassan II du Maroc, deux décisions majeures furent prises : (a) la réouverture des frontières entre les deux pays qui étaient fermées après la « Guerre des Sables » de 1963 et (b) la tenue d'un meeting des cinq pays du Maghreb à Zéralda (Algérie) en juin 1988. Durant les années 1980, les divergences entre les pays du Maghreb avaient empiré, particulièrement après la création de deux Unions parallèles : le Traité de Fraternité et de Concorde entre l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie (1983) et le Traité d'Union d'Oujda entre la Libye et le Maroc (1984). Le Traité de Fraternité et de Concorde, qui avait été signé à Tunis en mars 1983 entre les Présidents Chadli Bendjedid et Habib Bourguiba, était conçu pour être le cadre de la coopération pan-Maghrébine. Tous les pays du Maghreb pouvaient en faire partie. La Mauritanie y avait adhéré en 1983, mais la Libye et le Maroc – qui avaient des différends territoriaux entre eux – voyaient le Traité comme un moyen pour l'Algérie d'avoir la main mise sur le Maghreb. Ce doute avait donné lieu au Traité appelé « Union des États » signé entre le Maroc et la Libye en 1984. Ce fut pendant la réunion de Zéralda en 1988 que la Haute Commission Maghrébine et plusieurs autres commissions spécialisées furent établies pour discuter de la création de l'Union du Maghreb Arabe, qui fut, finalement, créée par le Traité de Marrakech de 1989.

## **Le Traité de Marrakech de 1989**

Le Traité de Marrakech du 17 février 1989 établissant l'UMA (Union du Maghreb Arabe) définit : (a) les objectifs de l'Union ; (b) les institutions qui mettraient en œuvre ces objectifs ; et (c) d'autres dispositions importantes.

### ***Objectifs du Traité de Marrakech***

Dans son article 2, le Traité fixe cinq objectifs principaux pour l'UMA : (a) renforcer les liens de fraternité entre les États-membres et leurs peuples ; (b) réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui composent ces États et lutter pour leurs droits ; (c) contribuer à la préservation de la paix sur la base de la justice et de

l'équité ; (d) poursuivre une politique commune dans divers domaines ; (e) travailler vers la réalisation progressive de la libre circulation des peuples, des services, des biens et des capitaux. L'article 3 du Traité indique les trois domaines majeurs sur lesquels l'UMA doit se focaliser : (i) les relations internationales ; (ii) la sécurité des États-membres ; (iii) le développement économique des États-membres ; et (iv) le développement des relations culturelles. L'article 3 précise encore davantage ce que chacun de ces domaines doit inclure. Dans la sphère internationale, l'UMA devrait travailler pour la « réalisation d'une concorde entre les États-membres et l'établissement d'une coopération diplomatique étroite basée sur le dialogue ». Du côté sécurité, l'UMA « devrait viser à sauvegarder l'indépendance de chaque État-membre ». Dans le domaine économique, les objectifs de l'UMA, tels que définis par l'article 3 du Traité, sont : « la réalisation du développement industriel, agricole, commercial et social des États-membres et la provision des moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif, notamment par l'établissement de projets communs et la définition de programmes globaux et sectoriels ». Et, finalement, dans le domaine culturel, l'UMA entend « établir une coopération qui aiderait à développer l'éducation à différents niveaux, à préserver les valeurs spirituelles et morales inspirées par les enseignements généreux de l'Islam et sauvegarder l'identité de la Nation Arabe par le biais de la provision des moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs, notamment par l'échange d'enseignants et d'étudiants et la création d'institutions culturelles et éducatives de haut niveau ainsi que d'instituts de recherche au Maghreb ».

### ***Les institutions gouvernantes de l'UMA***

Le Traité de Marrakech, dans ses articles 4 à 13, a créé sept institutions devant gouverner l'UMA : (a) le Conseil Présidentiel ; (b) le Conseil des ministres des Affaires étrangères ; (c) le Comité de suivi des Affaires de l'UMA ; (d) les Commissions ministérielles spécialisées ; (e) le Secrétariat permanent ; (f) le Conseil permanent consultatif du Maghreb ; et (g) L'Instance judiciaire.

**Conseil Présidentiel (CP) :** Le CP est défini dans trois articles (4 à 7). L'article 4 indique que « Le Conseil Présidentiel est composé des dirigeants des États-membres et il est l'organe suprême de l'Union ». Le même article stipule que le Président du CP est nommé pour une année selon un système de rotation dans lequel le Président change chaque année. L'article 5 indique que le CP se réunit une fois par an en sessions ordinaires et peut se réunir en sessions extraordinaires chaque fois que de besoin. L'article 6 souligne que le CP est la seule institution de l'UMA qui peut prendre des décisions concernant l'Union et ces décisions sont prises à l'unanimité par les États-membres.

**Le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE) :** L'article 8 du Traité crée le CMAE qui « prépare les sessions du Conseil Présidentiel et examine les questions qui lui sont soumises par le Comité de Suivi des Affaires de l'UMA et par les Commissions Ministérielles Spécialisées.

**Le Comité de Suivi des Affaires du Maghreb (CSAM) :** L'article 9 établit le CSAM « qui est en charge du suivi des questions concernant le Maghreb et qui soumet les résultats de ses actions au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères ». Le même article indique que le Comité inclut des personnalités de haut niveau nommés par chaque État-membre.

**Les Commissions Ministérielles Spécialisées (CMS) :** L'article 10 du Traité indique que « l'Union inclut des Commissions Ministérielles Spécialisées instituées par le Conseil Présidentiel qui définit leur composition et leur fonctionnement ». Au moment de la signature du Traité en 1989, quatre de ces Commissions furent mentionnées dans l'article 10 du Traité : (a) la Commission sur la Sécurité Alimentaire (CSA) ; (b) Commission économique et financière (CEF) ; (c) la Commission sur l'Infrastructure de base (CIB) ; et (d) la Commission des Ressources humaines (CRH)

**Le Secrétariat Permanent (SP) :** L'article 11 mentionne une autre institution de l'UMA, le « Secrétariat Permanent » (SP). Le SP « est créé par le Conseil présidentiel qui détermine son siège et ses attributions et nomme son Secrétaire général ».

**Le Conseil Consultatif Permanent du Maghreb (CCPM) :** L'article 12 du Traité indique que « le CCPM comprend 30 personnes, représentant chaque État-membre, choisies par les assemblées législatives des États-membres ou selon les Règlements Intérieurs des États-membres ». L'article 12 ajoute : « Le CCPM tient une session ordinaire chaque année et peut se réunir en sessions extraordinaires à la requête du Conseil Présidentiel ». Selon le même article, « le CCPM détermine son Règlement Intérieur et le soumet au Conseil Présidentiel pour approbation ».

**L'Instance Judiciaire (IJ) :** L'article 13 crée aussi « une Instance Judiciaire » composée de deux juges de chaque État-membre nommés pour une période de 6 ans et renouvelables par moitié tous les 3 ans ». L'article 13 ajoute : « L'Instance Judiciaire élit son Président parmi ses membres pour une période d'un an. L'article 13 indique aussi que l'Instance Judiciaire « a compétence dans trois domaines : (a) elle décide des questions relatives à l'interprétation et l'application du Traité et des accords établis dans le cadre de l'UMA qui sont lui sont soumis par le Conseil Présidentiel ou tout État-membre partie au conflit, comme indiqué par les Statuts de l'IJ ; (b) elle

« donne un avis consultatif sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil Présidentiel ; et (c) elle rédige la première mouture des Statuts de l'IJ et les soumet au Conseil Présidentiel pour approbation ».

## Les autres dispositions du Traité de Marrakech

Outre les institutions gouvernantes ci-dessus indiquées, le Traité de Marrakech mentionne d'autres dispositions qui ont une importance pour le futur de l'UMA : (a) le cas d'une agression d'un État-membre ; (b) la possibilité d'élargir l'UMA à d'autres États ; (c) et la localisation des sièges des institutions de l'UMA.

**Cas d'une agression contre un État-membre de l'UMA :** L'article 14 du Traité mentionne une importante disposition qui concerne d'éventuels conflits entre les États-membres. L'article indique que « toute agression contre un État-membre est considérée comme une agression contre les autres États-membres ». Cette disposition a certainement été inspirée par l'article 5 de la Charte de l'OTAN qui stipule « Toute attaque contre un membre de l'OTAN en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque contre tous les États-membres ». L'article 14 du Traité de Marrakech, cependant, n'indique pas avec précision si l'agression à laquelle il fait allusion doit venir seulement d'un autre État-membre de l'UMA ou concerne aussi les agressions venant de pays autres que les États-membres ».

**Possibilité d'élargir l'UMA :** L'article 17 du Traité stipule que « D'autres États appartenant à la Nation Arabe ou à la Communauté Africaine peuvent adhérer au Traité sur acceptation des États-membres ». Le même article indique que l'UMA peut comprendre un nombre de membres plus élevé que les cinq composant actuellement l'Union. Cependant, jusqu'à ce jour, soit trente années après sa création, l'UMA n'a admis aucun autre État, que ce soit de la Nation Arabe ou de la Communauté Africaine.

**Sièges des institutions de l'UMA :** Le Traité de Marrakech a déterminé les sièges de trois de ses institutions gouvernantes : le Secrétariat Permanent, le Conseil Consultatif Permanent du Maghreb et l'Instance Judiciaire. La première a son siège à Rabat (Maroc), la seconde à Alger (Algérie) et la troisième à Nouakchott (Mauritanie). Le Traité n'a pas encore indiqué les sièges des quatre autres institutions : Le Conseil Présidentiel, le Conseil ministériel des Affaires étrangères, le Comité de suivi des Affaires de l'Union, et les Commissions ministérielles spécialisées.

## La réalité de l'intégration maghrébine

Dans cette section, nous évaluerons d'abord les atouts dont dispose la région Maghreb qui pourraient et devraient – si elles étaient exploitées effectivement et collectivement – aideraient à réaliser les rêves d'unité et d'intégration que ses dirigeants avaient exprimés il y a longtemps de cela et réitérés en 1989. Nous analyserons ensuite la réalité de l'intégration maghrébine dans trois domaines d'activité : économie, politique, et culture.

## Les atouts de la région Maghreb

Les pays du Maghreb ont de nombreux atouts qu'ils pourraient utiliser pour atteindre les objectifs d'intégration dans les domaines de l'économie, de la politique et de la culture. Ces atouts comprennent : (a) les liens historiques et culturels ; (b) la proximité géographique par rapport aux pays sub-Sahariens (grâce à leur position juste au nord de l'Afrique) et par rapport au reste du monde, notamment l'Europe, *via* la Mer Méditerranée ; et, ceci n'est pas le moindre, (c) les multiples et variées ressources naturelles qui restent à être exploitées pour le bien-être des peuples de la région.

### *Les liens historiques/culturels entre les pays du Maghreb*

Les pays du Maghreb sont liés aussi bien historiquement que culturellement. Historiquement, leurs relations remontent aux temps les plus reculés et ont survécu à toutes les invasions coloniales auxquelles elles avaient eu à faire face, y compris la dernière, et non la moindre : la colonisation française. Durant cette dernière période, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie avaient renforcé leurs relations en engageant une guerre armée et diplomatique contre leur colonisateur français. En particulier, le Maroc et la Tunisie avaient aidé l'Algérie politiquement, notamment en accueillant son armée de libération sur leurs frontières.

Au plan culturel, les pays du Maghreb partagent beaucoup d'éléments : les traditions sociales, les langues, les relations commerciales, les liens éducatifs, etc. Dans un sondage mené par deux chercheurs Marocains en 2020, il a été observé que 47 % des Marocains interrogés ont dit qu'ils entretiennent des relations sociales avec les autres peuples Maghrébins. Sur ces 47 %, 83 % des interviewés ont indiqué qu'ils ont des relations d'amitié, 17 % des liens familiaux, et 7 % des liens de mariage avec les autres citoyens Maghrébins<sup>12</sup>.

12. Mohamed Mesbah, Rachid Aourraz, *The Maghreb Integration Report 2020: Economic Partnerships as an Alternative for Political Stalemate*, Moroccan Institute for Policy Analysis, Project POMED, 2020.

Un autre sondage conduit sur l'Algérie par un analyste français des questions Maghrébines en 2006 a montré que : 30 % des Algériens interviewés ont dit que l'Islam est le « le ciment essentiel » du Maghreb, et 20 % ont indiqué que les langues sont le second élément liant les citoyens Maghrébins. Le sondage montre aussi que : 54 % des Algériens interrogés pensent que la culture et l'histoire Marocaines sont les plus proches de celles de l'Algérie ; 36 % pensent que la culture et l'histoire Tunisiennes sont les plus proches<sup>13</sup>.

Les pays du Maghreb partagent aussi plusieurs langues : l'Arabe, Tamazight (la langue Berbère, qui inclut divers dialectes) et le Français. Ces langues sont utilisées non seulement pour développer des relations culturelles et économiques entre les pays du Maghreb eux-mêmes, mais les aident à se relier au reste du monde : l'Arabe est utilisé pour renforcer les relations avec le monde arabe, et le Français facilite les liens avec l'Europe. Tamazight, la langue originelle de la région Maghreb, n'est utilisée ni dans les relations inter-Maghébines, ni dans les relations avec le reste du monde parce que – bien qu'il y ait un alphabet Amazigh appelé Tifinagh, utilisé surtout dans les publications et les films – est restée encore essentiellement une langue utilisée dans les communications orales. Les pays du Maghreb partagent aussi plusieurs traditions et coutumes, notamment dans les domaines de la cuisine, des habits, de l'art, du folklore, de la danse, musique, etc.

L'autre élément important commun aux pays du Maghreb est la religion. L'Islam est, en effet, la religion dominante dans les pays du Maghreb. En Algérie, par exemple, on dit que plus de 95 % de la population est Musulmane. Dans la plupart des pays du Maghreb, l'Islam est officiellement – y compris dans les Constitutions – établie comme « religion d'État ». Les peuples du Maghreb maintiennent aussi des liens dans le domaine éducatif et commercial. Plusieurs pays du Maghreb – notamment l'Algérie, le Maroc et la Tunisie – reçoivent des étudiants et des enseignants des autres pays de la région. Par ailleurs, plusieurs Marocains, Tunisiens et Algériens possèdent des affaires en Algérie et *vice-versa*, et leurs populations pratiquent le commerce à travers les frontières, soit de façon formelle, soit de façon informelle.

### ***La proximité géographique par rapport à l'Afrique sub-Saharienne et au reste du monde***

La région Maghreb est aussi bien située géographiquement et géo-stratégiquement. Cette position privilégiée – le fait d'être située au nord de l'Afrique, au sud de l'Europe et à l'ouest du Moyen-Orient – ouvre des opportunités d'établir des

---

13. Luis Martinez, *op. cit.*

relations avec les trois régions et au-delà. Étant partie intégrante de l'Afrique, la région Maghreb peut développer des relations culturelles et économiques Nord/Sud (Maghreb/sub-Sahara), soit individuellement, soit avec leurs groupes sous-régionaux appelés Communautés économiques régionales (vr. *supra*). Le Maghreb est aussi privilégié par sa position à l'ouest du Machrek (Moyen-Orient) et peut, par suite, développer des relations culturelles et commerciales avec le monde Arabe considéré – au moins sur le plan linguistique – comme proche de lui. Le Maghreb a aussi un autre avantage géostratégique par le fait d'être situé au sud de la Mer Méditerranée, ce qui procure d'énormes opportunités pour les relations culturelles et économiques avec l'Europe, et, à travers elle, le reste du monde occidental.

### ***Les ressources naturelles du Maghreb***

Les pays du Maghreb sont dotés de nombreuses ressources naturelles variées qui, si elles étaient exploitées optimalement et collectivement, pourraient les aider à atteindre un niveau raisonnable de développement. Il y a beaucoup de ressources qu'ils ont en commun, mais certaines autres ressources sont plus spécifiques à certains d'entre eux. Dans les lignes qui suivent, nous donnerons une idée de quelques-unes (mais pas toutes) des ressources que chaque pays du Maghreb possède.

**La Mauritanie.** Pour la Mauritanie pétrole (0,01 % des réserves globales), bétail (un des secteurs les plus importants du pays et qui emploie environ 75 % de la population), minerais (or, cuivre, minerai de fer) sont une des ressources naturelles les plus significatives du pays (17,2 % du PNB). La Mauritanie a deux principales mines d'or (Tasiast et Guelb Moghrein). La mine de Guelb Moghrein a produit 3 368 livres d'or en 2014 ; la mine de Tasiast a produit 17 861 livres d'or en 2014. La Mauritanie a d'autres ressources : cuivre, gypse, phosphates, tantale (tantalum), uranium, et gaz naturel.

**La Libye.** La Libye, comme l'Algérie, est un important producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel. Les réserves en gaz naturel de la Libye sont estimées à 53 113 milliards de CF (*cubic feet*). La Libye produit aussi du fer, notamment dans les régions de Wadi et Shati (Fezzan). Sa production des différentes sortes de fer est estimée à 5 milliards de tonnes métriques. Les réserves en minerai de fer de la Libye sont classées troisième en Afrique. La Libye produit aussi d'autres ressources : gypse (9,2 millions de tonnes, notamment dans les régions de Benghazi, Al Jabr, le Golfe de Sirte et Al Gharbi ; les dépôts de gypse du Jeffren sont considérés comme les plus concentrés en gypse pur) ; silice (1,8 million de tonnes de réserves prouvées). Le sel de silice est utilisé dans la fabrication des verres optiques, fibres de verre, et moules

de coulée) ; phosphates (notamment dans les formations de Melaz et Suqran (dans le Tikumit) dont les réserves sont estimées à 109 000 tonnes ; calcaire (utilisé dans les industries de la construction et du ciment) produit principalement dans la formation Al Hilal (Ras Al Hilal) qui contient du gaz de calcaire et du calcaire argileux, et dans la mine de Jabal Al Akhdar (Cyrenaica).

**La Tunisie.** Une des ressources importantes produites par la Tunisie est le pétrole (environ 1 000 barils/jour dans les années 1980). La Tunisie possède aussi des gisements de pétrole offshore dont le plus connu est le gisement de Sidi el Kilani (au nord). Le gaz naturel est une autre ressource produite par le pays. Le champ le plus important de gaz est celui de Miskar, découvert en 1975, dont les réserves sont estimées à 1 500 milliards de CF (*cubic feet*). La Tunisie est aussi un grand producteur de poissons (1,4 % du PNB), des phosphates, du minerai de fer, du zinc, plomb, sel, olives. La Tunisie est aussi une destination importante en matière de tourisme, bien que le covid-19, la Révolution de 2010 et les attentats terroristes des années 1990 aient réduit de beaucoup les flux de touristes venant en Tunisie.

**Le Maroc.** Le Maroc dispose d'importantes réserves de minerais : phosphates, minerai de fer, plomb, et autres minerais. Les réserves de phosphates représentent quelques 75 % des réserves mondiales. Une des plus importantes mines de phosphates est celle de Bou Craa qui représente environ 10 % de la production du pays. Le secteur minier est une des plus importantes industries du Maroc (5 % du PNB et 35 % des exportations). Le Maroc est aussi un grand producteur de poissons et son secteur de pêche est un des plus importants (16 % des exportations). Le Maroc produit aussi d'autres ressources : barite, argile, cobalt, cuivre, fluorspar, minerai de fer, plomb, sel, argent, zinc, raisins, bétail, olives. Comme la Tunisie, le Maroc est aussi une grande destination touristique en Afrique et au Moyen-Orient. Cependant, comme en Tunisie, les printemps arabes de 2010/2011, la pandémie du covid, et les menaces terroristes des années 1990 ont réduit énormément les flux de touristes vers le pays.

**L'Algérie.** L'Algérie possède une des plus grandes réserves de pétrole du monde (12,2 milliards de barils) et produit environ 1,1 million de barils/jour. Le pétrole représente plus de 95 % des exportations et plus de 25 % du PNB. Les réserves algériennes en gaz naturel sont même plus importantes (2 900 milliards de CF (*cubic feet*), se classant 10<sup>e</sup> dans le monde. L'Algérie possède aussi d'autres ressources : hélium (21 % des dépôts mondiaux, se classant deuxième dans le monde après les États-Unis). En 2006, l'Algérie a produit quelques 13 % d'hélium produit dans le monde, extrait principalement du gaz naturel. L'or, le mercure, le minerai de fer,

l'énergie solaire, l'uranium, phosphates, plomb sont parmi les autres ressources possédées par l'Algérie. L'or est principalement localisé dans les montagnes de l'Atlas (au nord) ; le mercure, produit principalement dans la région de Azzaba, représente 25 % de la production mondiale ; la production annuelle de minerai de fer était de 4,2 millions de tonnes dans les années 1970, principalement dans la mine de Gara Djebilet qui détient quelques 2,5 milliards de tonnes de réserves en minerai de fer. Une des plus prometteuses ressources de l'Algérie est l'énergie solaire, qui, si elle était exploitée, aiderait l'Algérie à transiter du secteur des hydrocarbures à une énergie plus renouvelable et soutenable pour l'économie du pays.

## La réalité de l'intégration politique, économique et culturelle au Maghreb

Dans cette section, nous nous pencherons sur la réalité de l'intégration au Maghreb dans trois domaines : économique, culturel et politique.

### *La réalité de l'intégration dans le domaine économique*

En dépit de toutes les ressources qu'elles possèdent et des liens géographiques, historiques, culturels, sociologiques et religieux existant entre elles, les économies du Maghreb sont très peu, ou pas, intégrées comme les chiffres des tableaux suivants le montrent. Le tableau#1 donne les exportations (en pourcentages) de chaque pays du Maghreb vers les autres pays de l'Union par comparaison aux exportations vers le reste du monde en général, et l'Europe en particulier :

Vers le Maghreb	Vers le reste du monde	Pays exportateurs	Vers l'Union Européenne
3,9	96,1	Algérie	60
0,4	99,4	Libye	55
0,2	99,8	Mauritanie	25
2,6	97,5	Maroc	65
9,5	90,5	Tunisie	75
4,5	95,5	Maghreb (moyenne)	60

**Table# 1: Exportations de chaque pays du Maghreb vers le Maghreb et le reste du monde**

Source : A. Ighemat, basé sur *Economic Integration in the Maghreb: An Untapped Source Of Growth*, IMF, no.19/1, 2018. Fig.3, p. 20.

Le tableau#1 montre clairement que plus de 95 % des exportations du Maghreb vont vers le reste du monde et 60 % environ de ce pourcentage vont vers l'Union

Européenne. Le commerce intra-Maghreb est aussi faible comparé au commerce au sein des autres régions du monde, comme le montre le tableau#2 :

Commerce intra-régional	%
Commerce au sein du Maghreb	5
Commerce au sein de l'Afrique	16
Commerce au sein de l'Amérique Latine	19
Commerce au sein de l'Asie	51

**Table#2 : Le commerce intra-Maghreb versus le commerce dans les autres régions**

Source: A. Ighemat, basé sur Alex Walsh, Dr. Alana Boustati, *Trade Integration in North-Africa: Impediments and Opportunities, Knowledge, Evidence and Learning for Development*, 18 September, 2020.

Le tableau#2 indique que le Maghreb est la région la moins intégrée par comparaison au taux d'intégration atteint par les autres groupes régionaux dans le monde (5 % comparé à 51 % en Asie et 19 % en Amérique Latine). Cette faiblesse de l'intégration au Maghreb est confirmée par l'« Index de complémentarité commerciale » (ICC). L'ICC (sur une échelle de 0 à 10) indique dans quelle mesure les exportations d'un pays s'ajustent (ou complètent) les importations du pays partenaire. Un haut ICC indique que les deux pays gagneraient à accroître leur commerce entre eux. Le tableau#3 donne les ICC pour quatre pays du Maghreb (Les chiffres pour la Libye n'étant pas disponibles) :

Exportateurs	Importateurs								Principaux partenaires étrangers (a)	
	Algérie		Mauritanie		Maroc		Tunisie			
	ICC	%	ICC	%	ICC	%	ICC	%	ICC	%
Algérie	-	-	10,3	0,1	11,4	1,7	8,7	2,0	10,1	17,4
Mauritanie	0,2	0,0	-	-	0,6	0,0	0,2	0,1	4,0	36,9
Maroc	12,9	1,0	10,8	0,8	-	-	14,8	0,4	23,8	23,3
Tunisie	17,3	4,9	13,8	0,1	21,1	1,2	-	-	29,3	32,0

**Table#3: Index de complémentarité commerciale (ICC, 2016) au Maghreb**

Source : A. Ighemat, base sur *Economic Integration in the Maghreb: An Untapped Source of Growth*, IMF, Middle East and Central Asia Department, no 19/01, 2018;

(a) The main foreign partners are: Italy, Spain, China and France.

Le tableau#3 montre que les ICC sont plus élevés dans le commerce entre les pays du Maghreb et leurs partenaires étrangers eux-mêmes. À l'exception de

quelques cases rares, les ICC représentant le commerce entre les pays du Maghreb sont plus faibles que ceux du commerce entre les pays du Maghreb et les principaux partenaires étrangers.

### ***La réalité de l'intégration dans le domaine culturel***

Nous avons indiqué plus haut que les pays du Maghreb ont plusieurs traits culturels en commun dans les domaines des langues, de la religion et des arts. Les peuples du Maghreb parlent trois langues principales : l'Arabe, Tamazight (la langue Berbère) et le Français. Tamazight n'est pas utilisé intensivement dans l'écriture mais elle est parlée dans plusieurs régions dans chaque pays du Maghreb. On estime que quelques 18 millions de personnes parlent Tamazight en Afrique du Nord. Tamazight est essentiellement parlée en Algérie, au Maroc et en Tunisie, mais il y a des communautés Berbères parlant Tamazight en Libye, Mauritanie, au Mali, Niger et en Égypte. Les langues Arabe et Française sont utilisées dans la quasi-totalité des pays du Maghreb. Les pays du Maghreb partagent aussi la même religion, l'Islam. Certains de leurs arts sont similaires, mais certains sont spécifiques à certains pays. Le champ culturel est celui où les pays du Maghreb ont fait les progrès les plus tangibles, certains dans le cadre de l'UMA, d'autres dans le cadre bilatéral. Voici quelques réalisations dans ce domaine. L'Algérie a établi des relations culturelles avec la Tunisie, notamment dans les arts. Le premier accord culturel bilatéral entre les deux pays fut signé en 1963. D'autres programmes culturels ont été établis en 1997/1998, 2001/2002, et 2005/2006. L'Algérie a participé au festival connu sous le nom de « Kairouan, Capitale de la Culture Islamique ». En 2018, l'Algérie a participé aussi à la 34<sup>e</sup> Foire du Livre organisée à Tunis. La Tunisie a établi des relations culturelles avec la Mauritanie. Récemment (2019-2021), la Mauritanie et la Tunisie ont signé 20 conventions visant à renforcer leur coopération dans les domaines de l'éducation et de la culture. Pour élargir leur coopération dans le domaine de l'éducation en Droit Islamique, la Tunisie a envoyé en Mauritanie un magistrat et deux enseignants pour restructurer l'Institut National des Hautes Études et de la Recherche Islamiques à Nouakchott. En outre, 21 étudiants Mauritaniens en Droit Musulman ont obtenu des bourses pour étudier en Tunisie<sup>14</sup>. La Tunisie et la Libye ont aussi établi des relations culturelles. En 2018, les deux pays ont développé un projet appelé « Briser la Glace » qui a pour objectif de promouvoir les artistes et de renforcer leurs relations culturelles. La Libye a aussi aidé la Mauritanie à financer plusieurs programmes culturels et éducatifs. Le Maroc et la Tunisie ont établi des

---

14. Mary Barth, *op. cit.*

relations, notamment dans la création artistique. En 1999, l'Union des Écrivains Marocains (UEM) et l'Union des Écrivains Tunisiens (UET) ont signé à Tunis un accord pour renforcer leurs liens dans le domaine de la littérature et des arts. En 2013, le Maroc et la Tunisie ont créé un programme pour développer les relations entre les organisations de jeunesse des deux pays dans les domaines de la culture, du tourisme et des sciences. Le Maroc et l'Algérie, par contre, ont très peu de relations culturelles. L'essentiel de leurs relations depuis plusieurs années se résume à participer aux Foires du Livre organisées chaque année dans les deux pays. Le Maroc a participé au Festival appelé « Alger, Capitale de la Culture Arabe » organisé en 2007 en Algérie. En 2019, quatre des cinq pays Maghrébins (Tunisie, Maroc, Mauritanie et Algérie) s'étaient mis d'accord pour nommer le couscous – un des plats principaux de la région – au « Héritage mondial » organisé par l'UNESCO. Il faut dire que le couscous, comme la musique Raï, sont maintenant connus à l'échelle internationale<sup>15</sup>. Ainsi, au vu de l'analyse précédente, on peut voir que les relations culturelles au Maghreb sont plutôt établies sur une base bilatérale et qu'elles constituent le domaine privilégié de coopération entre les pays de la région.

### ***La réalité de l'intégration dans le domaine politique***

L'intégration dans le domaine politique au Maghreb est le point le plus névralgique dans les relations entre les États Maghrébins. En dépit des diverses institutions gouvernantes établies par le Traité de Marrakech en 1989 – le Conseil Présidentiel, le Conseil des ministres des Affaires étrangères, le Comité de suivi des Affaires de l'UMA, les Commissions ministérielles Spécialisées, le Secrétariat Permanent, le Conseil Consultatif Permanent, et l'Instance Judiciaire – et les six Sommets tenus de 1989 à 1994, l'UMA n'a pas atteint ses objectifs en matière politique. Plusieurs raisons expliquent cette lacune dans l'intégration politique. La première explication générale se trouve dans les divergences extrêmes existant entre les systèmes politiques de chaque pays : le Maroc est une monarchie, l'Algérie une « République démocratique et populaire », la Tunisie une « République » (sans qualificatif), la Mauritanie est une « République Islamique », et la Libye une « *Jamahiriyia* » (République des masses). En raison de ces différences idéologiques, il a été (et il est toujours) difficile d'établir des objectifs politiques acceptés par tous les pays. La seconde raison pour la non-intégration politique est constituée par les conflits bilatéraux entre les pays de la région : Tunisie/Libye ; Algérie/Maroc (un conflit qui remonte à la « Guerre des Sables » de 1963 et qui se poursuit aujourd'hui) ; Maroc/Libye (notamment

---

15. *Ibidem.*

après l’Affaire Gafsa de janvier 1980). Ces conflits ont conduit Luis Martinez, un expert dans les affaires Maghrébines, à dire : « Depuis l’indépendance, l’Afrique du Nord était construite autour de couples-ennemis »<sup>16</sup>. La troisième explication est la lutte, entre les dirigeants des pays de la région, pour l’hégémonie sur le processus de décisions de l’UMA. Une quatrième raison – qui est considérée par plusieurs analystes politiques comme l’explication décisive – est le conflit au Sahara Occidental. Ce problème a particulièrement aggravé les relations entre le Maroc (qui réclame la souveraineté sur le Sahara Occidental) et l’Algérie (qui défend l’idée de l’auto-détermination du peuple Sahraoui). Cette affaire a, non seulement empoisonné les relations entre le Maroc et l’Algérie – qui n’ont en fait jamais été bonnes dans le passé – mais a aussi un effet « ricochet » sur les efforts de l’UMA de réaliser son rêve d’intégration régionale. La cinquième raison qui explique l’absence de progrès dans le domaine de l’intégration politique est l’instabilité dans laquelle les pays du Maghreb se trouvent, notamment depuis les Révolutions de 2010/2011, connues sous le nom de « Printemps Arabes » et depuis les « Hiraks » de 2019 et 2021 en Algérie. Les ondes de chocs qui ont accompagné ces révoltes populaires – dont les cendres sont toujours en activité – ont secoué les structures politiques de chaque pays de la région et ont accru le risque d’autres protestations politiques dans les années à venir. Ces risques peuvent être mesurés par les flux de migrants venant de la Libye et se dirigeant vers les autres pays du Maghreb (avant de déboucher sur l’Europe) et par le taux de chômage qui a atteint plus de 30 % de la population dans plusieurs pays de la région. À toutes ces raisons, il faut ajouter l’instabilité politique et militaire dans laquelle se trouve la Libye depuis la guerre civile de 2011 et qui avait conduit à l’assassinat du dirigeant Libyen Muammar Gaddafi et à la déstructuration de tous les corps gouvernementaux dans le pays, laissant le pays pratiquement sans gouvernement. Étant préoccupés par la résolution de tous ces facteurs d’instabilité, les pays du Maghreb n’ont pas dévolu l’attention qu’il faut à la question de l’intégration de la région depuis le dernier Sommet de 1994. Leurs relations sont surtout bilatérales et non coordonnées dans le cadre de l’UMA, ce qui a conduit Luis Martinez à écrire : « Incapables de s’entendre dans le cadre de l’intégration économique, les pays du Maghreb poursuivent des stratégies bilatérales qui renforcent leurs divergences et leurs tensions contre-productives »<sup>17</sup>. Toutes ces raisons expliquent l’état d’immobilisme dans lequel l’UMA se trouve aujourd’hui. Dans le sondage conduit en 2020 par deux chercheurs Marocains (dont nous avons

---

16. Luis Martinez, *op.cit.*

17. *Ibidem.*

parlé plus haut), les raisons avancées par les Marocains interrogés pour expliquer la faillite de l'intégration Maghrébine sont indiquées dans le tableau#4 :

<b>Raisons de la faillite</b>	<b>%</b>
Conflits politiques entre les pays du Maghreb	48,33
Désir de ce certains pays de dominer la région	22,72
Crainte concernant l'ouverture économique	11,79
Stéréotypes au sujet des peuples du Maghreb	5,70
Exclusion de la culture Amazigh	5,24
Autres raisons	6,22

**Table#4 : Raisons de la faillite de l'intégration Maghrébine**

Source: A. Ighemat, basé sur Dr. Mohamed Mesbah and Dr. Rachid Aourraz, *The Maghreb Integration Report 2020: Economic Partnerships as an Alternative for Political Stalemate*, Moroccan Institute for Policy Analysis, MIPA, March 30, 2020.

Le tableau#4 montre clairement que les raisons politiques sont le facteur dominant qui explique la faillite de l'intégration Maghrébine.

### ***Le schéma de l'intégration africaine : rêve et réalité***

Comme nous l'avons fait dans la première partie du présent papier, nous rappellerons d'abord le rêve d'intégration africaine tel qu'exprimé par l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), l'UA (Union Africaine) qui prit la relève en 2002, et certains responsables Africains. Nous essaierons de voir ensuite si ce rêve a été réalisé, en totalité ou en partie, ou pas du tout.

### ***Le rêve de l'intégration africaine***

Dans cette section, nous remonterons d'abord aux origines de l'idée d'intégration africaine. En second lieu, nous parlerons de l'idée ancienne de création des « États Unis d'Afrique » (EUA) lancée par le poète Jamaïcain Marcus Garvey et réitérée en 2009 par Muammar Qaddafi, le défunt chef d'État Libyen. En troisième lieu, nous parlerons des principales institutions établies par l'Union Africaine pour réaliser le rêve d'intégration africaine.

### ***Les origines de l'idée d'intégration africaine***

L'idée d'intégration africaine a commencé à émerger en 1963 lorsque l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) fut créée. Durant cette ère, le principal focus des dirigeants africains était de recouvrer l'indépendance politique des pays qui

étaient encore colonisés par des puissances étrangères. Ce focus sur l'indépendance politique était indiqué dans l'article 2 de la Charte de l'OUA qui avait établi les objectifs suivants pour l'Afrique : « promouvoir la solidarité entre les États africains [...] défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale [...] et éradiquer toutes formes de colonialisme en Afrique »<sup>18</sup>. Le thème de l'intégration économique avait été avancé dans le Traité créant la Communauté économique pour l'Afrique (CEA) établie par les Chefs d'États de l'OUA à Abuja (Nigéria) le 3 juin 1991 qui est entré en vigueur en mai 1994. Les objectifs de l'OUA en matière d'intégration économique étaient : (a) « accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent » (Art. 3c de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine) et (b) « coordonner et harmoniser les politiques entre les Communautés économiques régionales (CER) existantes et celles futures en vue de la réalisation graduelle des objectifs de l'Union » (Art. 3-1). Dans son Article 4, le Traité de la CEA indique que ses principaux objectifs sont : « promouvoir le développement et l'intégration des économies africaines en vue d'accroître la confiance en soi et promouvoir un développement endogène et auto-soutenable ». *L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons*, adopté à Addis-Abeba (Éthiopie) en Janvier 2015 par la 24<sup>e</sup> Assemblée de l'Union Africaine des Chefs d'États et de Gouvernements – lancée en 2013 – a défini un certain nombre d'objectifs ainsi que nous le verrons plus loin.

### ***L'idée de la création des « États-Unis d'Afrique »***

Cette idée remonte aux poèmes de Marcus Garvey – « *Hail, United States of Africa-Free* » et « *Africa for the Africans* », publiés en 1924. Marcus Garvey était un activiste politique, journaliste, éditeur, entrepreneur, poète Jamaïcain et fondateur de Universal Negro Improvement Association and African Communities League (UNIA-ACL), du mouvement « *Back to Africa* » et du journal *Negro World*.

Dans son poème *Africa for the Africans*, Garvey écrit :

« Dites ! L'Afrique aux Africains  
Comme l'Amérique aux Américains  
C'est le cri de ralliement d'une nation  
Qu'elle soit en paix ou en révolution »<sup>19</sup>

18. *Charte de l'OUA*, 25 Mai 1963.

19. "Say ! Africa for the Africans  
Like America for the Americans:  
This the rallying cry for a nation,  
Be it in peace or revolution".

L'idée des « États-Unis d'Afrique » a influencé plusieurs responsables africains et fut, sans aucun doute, à la source de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et, plus tard, de l'Union Africaine (UA). L'idée était basée sur le Pan-Africanisme, qui est lui-même défini comme une idéologie et un mouvement qui encourage la solidarité des Africains dans le monde. Elle est fondée sur la croyance que l'unité est vitale pour le progrès économique, social et politique et vise à unifier et élever les peuples Africains. L'idéologie affirme que le sort des peuples et des pays africains est intimement commun. Dans son essence, le Pan-Africanisme est le sentiment que les peuples africains, dans le continent et la Diaspora, partagent non seulement une histoire commune, mais une destinée commune<sup>20</sup>. Kwame Nkrumah, ancien Président du Ghana, ainsi que l'activiste Trinidadien George Padmore (qui fut le conseiller de Nkrumah pour les affaires africaines) ont organisé à Accra (Ghana) la Conférence dite « All African Peoples Conference (AAPC) » en 1958. Au cours de cette Conférence, Nkrumah a mis en avant sa vision de ce que pourraient être les « États-Unis d'Afrique » et a indiqué les étapes pour y arriver : « Pour l'indépendance aujourd'hui. Pour les États-Unis d'Afrique demain. » Dans son ouvrage *I Speak of Freedom*, publié en 1961, Nkrumah écrit : « Divisés, nous sommes faibles ; unie, l'Afrique pourrait devenir une des plus grandes forces pour le bien du monde. Je crois fortement et sincèrement que, avec la sagesse et la dignité profondément enracinée, le respect inné pour les vies humaines, l'humanité intense qui sont notre héritage, la race Africaine, unie sous un pouvoir fédéral, émergera non pas juste comme un autre bloc mondial qui exposerait sa richesse et sa force mais comme une Grande Puissance dont la grandeur est indestructible parce elle est bâtie, non sur la peur, l'envie ou la suspicion, ni gagnée au dépens des autres, mais fondée sur l'espoir, la confiance, l'amitié et dirigée vers le bien de toute l'humanité »<sup>21</sup>. Insistant sur la nécessité de l'unité, Nkrumah ajoute : « Si nous ne formulons pas de plans pour l'unité et n'organisons pas les étapes pour formuler l'union politique, nous nous trouverons très vite en train de nous quereller et de nous faire la guerre entre nous pendant que les impérialistes et les colonialistes, derrière le rideau, tirent les ficelles vicieuses, et font en sorte que nous nous coupions réciproquement nos gorges pour satisfaire leurs diaboliques desseins en Afrique.<sup>22</sup> » Bien que l'idée des « États-Unis d'Afrique » ne semblât pas faisable

20. Henry Kah, "Kwame Nkrumah and the panafrican vision: Between acceptance and rebuttal", *Austral Brazilian Journal of Strategy and International Relations*, 5 (9), p. 141-164, ResearchGate, October 2016.

21. Cit. in Henry Kah, *op. cit.*

22. *Ibidem.*

pour beaucoup de dirigeants africains, certains ont défendu l'idée comme étant une solution pour le développement et l'intégration en Afrique. L'idée, en effet, a été ravivée par certains chefs d'État africains, y compris Muammar Qaddafi en février 2009, à Addis Abeba (Éthiopie) lorsque qu'il fut élu Président de l'Union Africaine. Durant cette session, Qaddafi a déclaré : « Je continuerai d'insister que nos souverains pays travaillent pour réaliser les États-Unis d'Afrique. » (EUA) Il définit ensuite ce que seraient les traits des EUA : « Une entité qui sera connue comme étant les États-Unis d'Afrique... sera la solution historique pour le continent... Comme je le perçois, l'Afrique n'est absolument pas un continent pauvre. Peut-être l'argent manque, mais elle a des ressources et matières premières. Je regarde l'Afrique comme un continent riche. Cependant, les pays capitalistes ont mis un *veto* sur l'Afrique. Ils ne veulent pas que le continent se développe. Ils veulent la garder comme elle est, en vue de spolier ses matières premières.<sup>23</sup> » Qaddafi était même plus spécifique sur les objectifs des EUA : « Une force militaire africaine unique, une seule monnaie et un seul passeport pour les Africains qui pourront se déplacer librement sur le continent. » Il pensait même inclure les pays des Caraïbes (Haïti, Jamaïque, République Dominicaine, Bahamas et autres îles). Certains pays africains (Érythrée, Ghana, Sénégal, Zimbabwe) étaient favorables à l'idée d'une Fédération africaine. D'autres étaient douteux à son sujet (Afrique du Sud, Kenya, et Nigéria), arguant que l'Afrique n'est pas encore prête pour le fédéralisme. Les pays du Maghreb comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Libye – qui penchent plutôt vers un nationalisme arabe, Amazigh et islamique – n'étaient pas favorables à l'idée d'un fédéralisme africain. Ils considèrent que cette forme institutionnelle ne pourrait pas être réalisée étant donnés les conflits fréquents entre les pays du continent et les conditions économiques actuelles de l'Afrique, notamment la pauvreté.

## Les schémas d'intégration lancés dans le cadre de l'OUA

Pour être en mesure de réaliser l'objectif d'intégration du continent, l'OUA et, plus tard, l'UA, ont établi, parmi d'autres mécanismes, trois types de schémas d'intégration économique : les Communautés économiques régionales (CER), le Traité Continental de la Zone de Libre-Échange (TCZLE) et un programme à long terme intitulé *Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons*.

---

23. cit. in Luis Martinez, *op. cit.*

### ***Les Communautés économiques régionales (CER)***

Les CER ont été établies juste après l'ère de la décolonisation du continent africain dans les années 1950-1960. À ce moment-là, les CER n'avaient pas encore de liens institutionnels avec l'OUA. Ce n'est qu'après la création de la Communauté économique Africaine (CEA) en 1991 que l'OUA a établi des relations officielles avec les CER existantes et qu'elle en a créé de nouvelles. Au lieu d'adopter le processus utilisé par les CER- qui avaient commencé petites et ont plus tard constitué de plus grands groupements- le système d'intégration de l'OUA a consolidé les groupements existants avec les objectifs globaux de l'OUA. Lorsque l'Union Africaine a pris la relève de l'OUA, elle a réinstitué les mêmes objectifs, c'est-à-dire : « augmenter la transformation et la croissance des économies africaines, développer les industries et les entreprises, intégrer l'économie mondiale dans le cadre de la globalisation, promouvoir le multilatéralisme et solutionner les problèmes de l'Afrique »<sup>24</sup>. Les principales CER qui existent en Afrique sont aujourd'hui : UMA (Union du Maghreb Arabe), CES-S (Communauté des États du Sahel et du Sahara), MCAES (Marché commun pour l'Afrique de l'Est et du Sud), CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique Centrale), CEEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), AIGD (Autorité inter-gouvernementale pour le développement), CDAS (Communauté pour le développement de l'Afrique du Sud), CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale), CEEGL (Communauté économique des États des Grands Lacs), CEA (Communauté de l'Est Africain), COI (Commission de l'Océan Indien), URM (Union de la Rivière Mano), et UEMAO (Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest). En 2008, l'UA avait sélectionné 8 CER (CDAS, CEEAC, CEEAO, UMA, CES-S, MCAES, AIGD et CEEGL) pour être incluses dans le schéma continental d'intégration qui englobe deux autres schémas : *L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons* et le Traité Continental de la Zone de Libre-Échange (TCZLE).

### ***Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons***

Durant le Jubilé d'or de l'OUA tenu le 29 mai 2013, les responsables africains avaient réitéré leur engagement pour la Vision Pan-Africaine qui vise à créer « Une Afrique intégrée, prospère, et pacifique, prise en charge par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Au cours de cette réunion, l'UA avait demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA), ainsi qu'au NPDA (Nouveau Partenariat pour le développement de

24. *Commission économique pour l'Afrique*, 2002, p. 2-3.

l'Afrique), NAPC (Nouvelle Agence de Planification et de Coordination), BAD (la Banque Africaine de Développement) et CEANU (Commission économique pour l'Afrique des Nations-Unies) de préparer un Agenda pour 50 ans (2013-2063) qui sera ultérieurement appelé *L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons*. Cet Agenda est le programme de la transformation de l'Afrique en une puissance globale, acteur majeur sur la scène internationale. *Agenda 2063* a identifié sept objectifs (« Aspirations ») et vingt buts à atteindre durant les cinquante ans à venir. La première aspiration s'intitule : « Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement soutenable ». Cette aspiration comprend les buts suivants : un haut standard de vie, une qualité de vie et de bien-être pour tous les citoyens ; des citoyens bien éduqués et ayant les qualifications scientifiques, technologiques et innovatives ; des citoyens en bonne santé et bien nourris ; des économies transformées ; une agriculture moderne avec une productivité accrue ; une économie tenant compte de l'environnement, notamment des océans ainsi qu'une croissance économique élevée ; un environnement sain et des économies résistantes au climat.

La seconde aspiration – qui est la plus importante pour notre propos – s'intitule : « un continent intégré, politiquement uni, et basé sur les idéaux du Pan-Africanisme et de la Vision de la Renaissance Africaine ». Cette aspiration englobe les objectifs suivants : une Afrique unifiée (Fédérative ou confédérative) ; des institutions financières et monétaires continentales ; une infrastructure de classe mondiale traversant tout le continent.

La troisième aspiration s'intitule : « une Afrique de bonne gouvernance, démocratie et respect des droits humains, de la justice et de l'État de Droit », dont le but principal est la construction d'institutions capables et un pilotage transformatif.

La quatrième aspiration s'intitule : « Paix et sécurité en Afrique ». Ceci inclut les objectifs suivants : paix, sécurité et stabilité ; une Afrique pacifique et stable ; une APSA (Architecture Pacifique et Stable) fonctionnelle et opérationnelle.

La cinquième aspiration s'intitule : « une Afrique ayant une forte identité culturelle, un héritage, des valeurs et une éthique communes ». Ceci comprend le but principal suivant : la Renaissance Culturelle Africaine.

La sixième aspiration s'intitule : « une Afrique dont le développement est fondé sur le peuple, comptant sur le potentiel du peuple africain, en particulier les femmes, la jeunesse et qui se préoccupe des enfants ». Ceci inclut : l'égalité totale des sexes dans toutes les sphères de la vie ; des jeunes engagés et renforcés.

La septième et dernière aspiration s'intitule : « une Afrique aussi forte, unifiée et influente, un acteur et partenaire global ». Ceci englobe les cibles suivantes : l'Afrique comme partenaire majeur dans les affaires globales et une existence pacifique ; une Afrique ayant la pleine responsabilité pour le financement de son développement.

## **Le Traité Continental de la Zone de Libre-Échange (TCZLE)<sup>25</sup>**

TCZLE est un des projets de l'*Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons*. L'idée de TCZLE remonte à la réunion de janvier 2012 des Chefs d'États africains. Le Traité TCZLE fut signé à Kigali (Ruanda) le 21 mars 2018 par 44 (sur 55) pays africains. Il englobe aujourd'hui les 55 membres de l'UA et inclut 8 CER.

L'objectif principal de TCZLE est de créer un marché continental unique qui compterait 1,3 de personnes et aurait un PNB combiné de \$3 400 milliards, faisant de l'Afrique la plus grande zone de libre échange du monde par le nombre de pays participants. TCZLE, qui fut établie en 2019 et qui a son siège à Accra (Ghana), est entré en vigueur en janvier 2021. L'article 3 du Traité TCZLE définit quatre objectives à atteindre : (a) « créer un marché unique pour les biens, services, facilité par le mouvement des personnes en vue d'approfondir l'intégration économique du continent africain en concordance avec la Vision Pan-Africaine d'une « Afrique intégrée prospère et pacifique » ainsi qu'il est inscrit dans Agenda 2063 ; (b) établir les bases de la création d'une Union douanière continentale à une étape ultérieure ; (c) promouvoir un développement industriel via la diversification et le développement de chaînes régionales de valeur, le développement de l'agriculture en vue d'une sécurité alimentaire et (d) résoudre les challenges constitués par la superposition des Communautés Économiques Régionales et expédier les processus d'intégration régionale et continentale ». Le Traité TCZLE (un document de 253 pages) couvre, dans sa phase 1, les éléments suivants : commerce de biens, services, procédures de règlement des conflits, règles d'origine, douanes et facilitations commerciales, barrières non-tarifaires, etc. Dans sa phase 2 (qui a démarré en janvier 2020), TCZLE inclut : la concurrence, l'investissement, et les droits de propriété intellectuelle. TCZLE vise à éliminer 90 % des barrières tarifaires pratiquées par les États africains sur une période de 5 à 15 années. Selon la Commission économique pour l'Afrique des Nations-Unies, TCZLE a la capacité de booster le commerce

25. En anglais : *AfCFTA (African Continental Free-Trade Area)*

intra-Africain de 52,3 % vers 2035<sup>26</sup>. Il est aussi espéré que TCZLE augmente les exportations africaines de \$560 milliards et le revenu de l'Afrique de 450 milliards de dollars vers 2035, soit une augmentation de 7 % sur la période. Le commerce intra-Africain est aussi prévu d'augmenter de 110 % vers 2035<sup>27</sup>. La Banque Mondiale prédit que TCZLE fera sortir quelques 30 millions d'Africains de l'extrême pauvreté et boosterait les revenus de 70 millions de personnes vers 2035 (23). Pour atteindre ces objectifs, TCZLE a créé cinq instances gouvernantes : (a) l'Assemblée des Chefs d'États et de Gouvernements (l'instance suprême qui prend les décisions majeures), (b) le Secrétariat Permanent (en charge de la coordination et de l'application du traité), (c) le Conseil des ministres du Commerce (qui adopte la politique commerciale stratégique, contrôle et s'assure de l'application effective des objectifs du Traité) ; (d) plusieurs comités responsables de plusieurs domaines (commerce de biens, de services, règles d'origine, barrières non-tarifaires, etc.), et (e) un Comité des représentants du Commerce (chargé de l'application des décisions du Conseil des Ministres du Commerce).

## La réalité de l'intégration africaine

Dans cette section, nous déterminerons d'abord l'importance des atouts de l'Afrique qui – s'ils étaient exploités dans le cadre de l'Union Africaine – pourrait faire de l'Afrique un des continents les plus développés de la planète. Nous verrons ensuite si le rêve d'intégration de l'Afrique a été réalisé sur le terrain.

## Les atouts du continent africain

L'Afrique est un des continents les plus peuplés de la planète (28 % de la population mondiale en 2050). Elle possède environ 30 % des minerais importants qui sont produits dans le monde. C'est la seconde plus grande forêt tropicale du monde. Sa position géostratégique – étant entourée par plusieurs lignes de communication (l'Océan Atlantique, l'Océan Indien, la Mer Méditerranée, la Mer Rouge – offre au continent de grandes opportunités commerciales. Sur le plan politique, l'Afrique détient trois sièges non-permanents au Conseil de Sécurité et compte parmi les plus larges groupes votants (28 %) aux Nations-Unies et dans les autres institutions internationales. Plusieurs de ces institutions sont dirigées par

---

26. Witschge, Loes, "African Continental Free Trade Area: What you need to know", *Al Jazeera*, March 20, 2018.

27. *North Africa Regional Integration Strategy Paper, 2020-2026*, African Development Bank Group, 2020.

une personnalité africaine (OMS, OMC, etc.). TCZLE (Le Traité Continental de la Zone de Libre-Échange), ainsi que nous le verrons plus loin – s'il est appliqué de façon satisfaisante – serait le cinquième schéma d'intégration dans le monde. Le PNB de l'Afrique est estimé à 3 400 milliards. Le tableau#5 indique quelques-unes (mais pas la totalité) des ressources de l'Afrique et leur relative importance dans les réserves mondiales :

Type de ressources	% des réserves mondiales
Cuivre	97
Coltan	80
Cobalt	50
Or	57
Fer	20
Uranium + phosphates	23
Manganèse	32
Vanadium	41
Platinum	49
Diamons	60
Pétrole	14

**Table#5 : Quelques-unes des ressources naturelles de l'Afrique (% en 2017)**

Source : A. Ighemat, basé sur Abdelhak Bassou, *Africa's Natural Resources And Geopolitical Realities*, OCP Policy Center, May 2017.

Comme indiqué plus haut, le tableau#5 ne donne que quelques-unes des multiples ressources de l'Afrique. D'autres ressources comprennent : sucre, chrome, nickel, aluminium, lithium, zinc, tantalum et plusieurs autres.

## Réalité de l'intégration en Afrique

Nous ferons d'abord le point sur les réalisations en matière d'intégration en Afrique dans le domaine économique. Nous nous pencherons ensuite sur la réalité de l'intégration dans le domaine politique.

### *Réalité de l'intégration dans le domaine économique*

En dépit de toutes les ressources qu'elle possède, l'Union Africaine, avec ses 55 États-membres, ne représente que 3 % environ du commerce mondial des biens.

En 2019, la moyenne des importations intra-Africaines était de 13 % et la moyenne des exportations intra-Africaines était de 20 % du commerce total africain. D'un autre côté, le commerce extra-Africain représente quelques 80 % du commerce total de l'Afrique. Les plus grands marchés d'exportation de l'Afrique sont, après la Chine : l'Inde (8 % des exportations africaines en 2019), l'Espagne et la France (7 % chacune), l'Italie et les États-Unis (6 % chacun en 2019). La Chine représente environ 16 % des exportations extra-Africaines et 19 % des importations extra-Africaines en 2019.

Le tableau#6 montre le commerce intra-Africain comparé à celui des principaux groupes régionaux mondiaux :

<b>Groupes régionaux mondiaux</b>	<b>% du commerce mondial</b>
Europe	67,1
Asie	60,5
Amérique du Nord	23,3
Amérique Latine/Caraïbes	14,8
Afrique	14,8

**Table#6 : Commerce intra-Africain  
vs commerce dans les autres groupes régionaux mondiaux (2019)**

Source : A. Ighemat, basé sur *Mo Ibrahim Foundation Trade Data and findings and UNCTAD* (2020).

Nous pouvons voir, à travers le tableau#6, que l'Afrique est la région la moins intégrée dans le monde (environ 15 % comparé à environ 68 % en Europe et 61 % en Asie). Si on divise le commerce en ses deux composantes – les exportations et les importations – l'Afrique est toujours loin derrière les autres groupes régionaux mondiaux comme l'indique le tableau#7 :

<b>Groupes régionaux mondiaux</b>	<b>Imports (%)</b>	<b>Exports (%)</b>
Europe	66	68
Asie	62	56
Amérique du Nord	39	53
Moyen-Orient	16	15
Afrique	12	16

**Table#7 : Imports et Exports dans les groupements régionaux mondiaux (2019)**

Source : A. Ighemat, basé sur *ITC Trade Map based on UN COMTRADE*, 2020.

Le tableau#7 confirme la faiblesse du commerce dans le continent africain lorsque mesuré à la fois en termes d'imports et d'exports, comparé aux autres groupements régionaux dans le monde. Cette faiblesse est aussi notable lorsqu'on regarde le commerce intra-régional au sein de l'Afrique elle-même ainsi que le tableau#8 donnant le IIR (Indicateur d'intégration régionale) dans les différentes sous-régions africaines (le IIR va de 0 à 100, où 100 indique un niveau d'intégration maximum) :

Sous-régions d'Afrique	IIR (a)
Afrique de l'Ouest	67,8
Afrique Centrale	59,4
Afrique du Sud	58,8
Afrique de l'Est	54,7
Afrique du Nord	50,0

**Table#8: IIR dans les sous-régions d'Afrique (2019)**

Source : A. Ighemat, basé sur *Mo Ibrahim Foundation, IIAG (Ibrahim Index of African Governance, 2020. (a) RII ranks from 0 to 100.*

Le tableau#8 montre que le commerce dans les sous-régions de l'Afrique est faible et celui de la région Afrique du Nord (correspondant à l'UMA examinée dans la première partie de ce papier) est le plus faible. Le commerce dans les sous-régions de l'Afrique est également faible comparé au commerce extra-Afrique ainsi que le montre le tableau#9 :

Groupes sous-régionaux	Exports (%)		Imports (%)	
	Intra-Maghreb	Reste du monde	Intra-groupes	Reste du monde
ECCAS	1,12	98,88	0,81	99,19
ECOWAS	8,01	91,99	6,35	93,65
SADC	29,24	70,76	18,94	81,06
EAC	26,17	73,83	7,06	92,94
AMU	1,27	98,73	0,73	99,27

**Table#9: Commerce sub-régional africain vs commerce extra-Africain (2018)**

Source : A. Ighemat, basé sur *UN COMTRADE, (2019).*

Le tableau#9 montre que le commerce au sein des sous-régions d'Afrique est beaucoup plus faible que le commerce de ces sous-régions avec le reste du monde.

Parmi les partenaires de l'Afrique, six pays constituent les principales destinations des exportations africaines : la Chine (16 % en 2019), suivie de l'Inde (8 %). Espagne et France (7 % chacune), Italie et États-Unis (6 % chacune en 2019)<sup>28</sup>. Les statistiques montrent aussi que les principaux produits composant le commerce extra-Africain sont : les minerais et le pétrole. Ces deux groupes de produits représentent 44 % des exportations africaines vers ces destinations et 20 % des importations de l'Afrique<sup>29</sup>.

### ***La réalité de l'intégration africaine dans le domaine politique***

Non seulement l'Afrique se trouve derrière la plupart des autres régions du monde dans le domaine économique, mais elle fait face à des challenges importants dans le domaine politique. L'Afrique est confrontée à de nombreux problèmes politiques : (a) elle est déchirée par des conflits armés entre les États-membres ; (b) elle est menacée par plusieurs mouvements terroristes et (c) elle est aussi derrière les autres continents pour ce qui est de la gouvernance, de la démocratie et des droits humains.

Concernant le premier challenge politique, 18 États africains ont connu des conflits armés en 2021, certains avec une violence plus intense que d'autres. Parmi ceux qui ont une haute intensité de violence, les 12 les plus cités sont : Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Somalie, Sud Soudan et Soudan. Ceux où la violence est moins intense sont : le Bénin, le Burundi, Tchad, Kenya, Madagascar, et Ouganda. En raison de ces conflits, il n'est pas possible à ces pays d'accorder une attention quelconque à la question de l'intégration économique du continent.

Le tableau#10 montre le nombre de coups d'État en Afrique par rapport aux autres régions du monde.

Nous pouvons voir clairement, à travers le tableau#10, que l'Afrique est en tête en nombre de coups d'État dans le monde (environ 50 % du total mondial).

---

28. *The African Continental Free Trade Area*, World Bank, June 27, 2022.

29. Fatimah Gana Mahmoud, *op. cit.*

Régions du monde	Tentatives de coups	Coups réussis	Coups ratés
Afrique	214	106	108
Amérique Latine	146	70	76
Asie de l'Est	49	27	22
Moyen-Orient	44	21	23
Europe	17	8	9
Asie du Sud	16	10	6
<b>Total mondial</b>	486	242	246

**Table#10 : Coups d'États en Afrique comparés aux autres régions du monde (1950-2022)**

Source : A. Ighemat, basé sur Megan Duzor and Brian Williamson, *Coups in Africa*, Voice of America, February 2, 2022.

Le second challenge politique confrontant l'Afrique est le terrorisme. Ceci est particulièrement vrai dans certaines régions du continent : le Sahel, le bassin du Lac Tchad (où Boko Haram est dominant), l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique, et la province nord de Cabo Delgado au Mozambique. Le terrorisme est aussi présent dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Dans certains pays, le terrorisme est devenu quelque peu endémique : Burkina Faso, Mali et Niger. Le tableau#11 donne l'« IGT » (Index global du terrorisme) dans certains pays africains.

L'IGT va de 0 (zéro terrorisme) à 10 (fort terrorisme) :

Pays	IGT	Rang en Afrique
Somalie	8,4	3
Burkina Faso	8,3	4
Nigéria	8,2	6
Mali	8,1	7
Niger	7,9	8
Mozambique	7,4	13

**Tableau#11 : Index global du terrorisme (IGT) dans certains pays africains (2022) :**

Source : A. Ighemat, basé sur 2022 *Global Terrorist Index*, Institute of Economics and Peace, May 10, 2022.

Nous pouvons voir, dans le tableau#11, que le terrorisme est très actif dans certains pays d'Afrique.

Le troisième défi politique auquel beaucoup de pays africains font face est le déficit démocratique et la mauvaise gouvernance. Le tableau#12 montre l'évolution d'un des indices mesurant la gouvernance en Afrique : le *IIAG (Ibrahim Mo Index of African Governance)*. Le *IIAG* va de 0 (très mauvaise gouvernance) à 100 (bonne gouvernance).

Années	IIAG
2010	47,6
2011	47,6
2012	47,9
2013	48,0
2014	48,0
2015	48,6
2016	48,7
2017	48,8
2018	49,0
2019	48,8

**Table#12 : Évolution de *IIAG* en Afrique (2010-2019)**

Source : A. Ighemat, basé sur *Mo Ibrahim Foundation announces New updates to the Ibrahim Index of African Governance*, April 6, 2022.

Nous pouvons voir, en regardant le tableau#12, que la gouvernance en Afrique n'a pratiquement pas évolué au cours des années et qu'elle est encore loin d'être satisfaisante.

Le tableau#13 montre les 10 pays en Afrique qui ont amélioré leur standard de gouvernance.

Pays	IIAG
Cabo Verde	78,8
Maroc	70,1
Rwanda	67,6
Kenya	66,7
Tunisie	66,2
Seychelles	66,1
Afrique du Sud	64,1

Pays	IIAG
Namibie	62,7
Sénégal	61,9
Egypte	61,6

**Table#13 : Les 10 pays dans le top de la gouvernance en Afrique (2022)**

Source : A. Ighemat, basé sur *Mo Ibrahim Foundation announces New updates to the Ibrahim Index of African Governance*, April 6, 2022.

Le tableau#13 montre que très peu de pays africains (notamment Cabo Verde et le Maroc) ont une gouvernance relativement bonne, mais qu'ils sont encore très loin du niveau atteint par les pays occidentaux développés.

Le tableau#14 montre les 10 pays africains dont la gouvernance est mauvaise.

Pays	IIAG
Sud Soudan	19,9
Guinée Équatoriale	25,0
Érythrée	25,3
République Centrafricaine	25,5
Guinée Bissau	30,9
Rép. Démocratique du Congo	31,8
Tchad	33,5
Libye	33,9
Angola	34,3
République du Congo	35,3

**Table#14 : Les 10 pays africains à mauvaise gouvernance (2022)**

Source : A. Ighemat, basé sur *Mo Ibrahim Foundation announces New updates to the Ibrahim Index of African Governance*, April 6, 2022.

Au sein des pays africains, les pays composant l'UMA (Union du Maghreb Arabe), à l'exception de la Tunisie et du Maroc, sont classés parmi les pays à mauvaise gouvernance comme le montre le tableau#15 :

Pays	IIAG	Rang en Afrique
Tunisie	70,4	4
Maroc	61,0	10

Pays	IIAG	Rang en Afrique
Algérie	56,2	15
Mauritanie	41,6	40
Libye	35,2	46

**Table#15 : IIAG dans les pays du Maghreb (2020)**

Source : A. Ighemat, basé sur 2020 *Ibrahim Index of African Governance*

Les tableaux#12 à 15 montrent clairement que la gouvernance en Afrique est loin d'être celle dont les dirigeants africains avaient rêvée, notamment quand on la mesure avec la troisième aspiration de *L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons* qui fixait comme objectif : « *An Africa of good governance, democracy, respect for human rights, justice and the rule of law* » (« Une Afrique de bonne gouvernance, démocratie, respect pour les droits humains, justice et l'État de Droit »). Considérés ensemble, les trois challenges discutés plus haut – conflits armés, terrorisme et mauvaise gouvernance – font que l'Afrique est un continent pas très stable et que ces trois facteurs l'empêchent d'accorder plus d'attention au rêve tant chéri d'intégration du continent.

## Conclusion

Dans les pages qui précèdent, nous avons d'abord passé en revue l'état de l'intégration dans la région Maghreb -qui inclut l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie et la Libye. Nous avons commencé par chercher les origines de l'idée de l'intégration Maghrébine. Ensuite, dans une première partie, nous sommes remontés aux rêves que les dirigeants du Maghreb avaient en tête lorsqu'ils avaient décidé de créer ce qui sera appelé l'UMA (Union du Maghreb Arabe). Nous nous sommes demandé quelles étaient leurs aspirations dans trois domaines : économique, culturel et politique. Nous avons, après cela, comparé ces rêves avec la réalité de l'intégration sur le terrain et nous avons trouvé que ces rêves n'ont pas été totalement réalisés, notamment Dans les domaines économique et politique. Nous avons vu que les pays du Maghreb ne commercent pas entre eux à l'échelle souhaitée et que, au lieu de cela, ils effectuent le gros de leur commerce avec le reste du monde occidental, notamment l'Europe.

Dans le champ politique, en dépit des institutions gouvernantes établies en 1989 à la Conférence de Marrakech et des six Sommets tenus de 1989 à 1994, aucun autre jalon politique n'a été franchi depuis. Nous avons trouvé qu'une des raisons majeures – mais pas la seule- pour laquelle aucun consensus politique n'a

pu être atteint parmi les pays du Maghreb était, et est toujours aujourd'hui, le problème du Sahara Occidental. Certains experts ont confirmé ce constat quand ils écrivent que : « Les États indépendants de l'Afrique du Nord ont échoué dans leur tentative de réaliser l'unité du Maghreb. Le conflit du Sahara Occidental était le principal obstacle à la construction de l'UMA. Ce conflit illustre l'incapacité de l'Algérie et du Maroc depuis la "Guerre des Sables" de 1963 de transformer leur relation basée sur la méfiance et quelquefois l'hostilité déclarée [...] Les responsables politiques étaient accusés d'être les premiers responsables de cet échec.<sup>30</sup> »

Dans la deuxième partie, nous avons abordé la question de l'intégration du continent africain dans son ensemble, y compris les relations entre l'Union Maghrébine et le reste de l'Afrique. Nous avons suivi le même processus que dans la première partie : nous avons commencé par rappeler les rêves que les dirigeants africains avaient exprimés concernant l'intégration du continent, et nous les avons comparés avec la réalité de l'intégration sur le terrain. Comme ce fut le cas pour l'intégration Maghrébine, l'intégration africaine n'a pas été réalisée au niveau souhaité par les dirigeants africains, notamment dans les domaines économique et politique. Sur le plan économique, la plus grande partie du commerce entre les différents pays sub-Sahariens était- et est toujours aujourd'hui- plus avec le monde occidental qu'avec les pays africains eux-mêmes. Ceci a conduit Luis Martinez à déclarer que : « Les États d'Afrique du Nord se sont tourné le dos réciproquement et ont adopté des politiques qui les séparent.<sup>31</sup> » Cette orientation économique vers le monde occidental a particulièrement et clairement soulignée par le roi Mohammed VI du Maroc qui a déclaré, parlant de son pays : « Un des objectifs de notre diplomatie implique une meilleure adaptation aux changements internationaux avec pour but de réaliser une plus grande intégration dans l'économie mondiale afin que cela serve le Maroc, renforce ses structures, prépare le pays pour faire face aux challenges et améliorer le partenariat du Maroc-Union Européenne. En même temps, notre diplomatie doit élargir les perspectives de notre action et le cercle de notre économie et les relations au-delà de l'espace Euro-Méditerranéen, vers les Amériques et l'Asie afin de diversifier nos liens, réduire notre dépendance et élargir le champ de notre coopération.<sup>32</sup> »

Nous avons aussi trouvé qu'il n'y a pas beaucoup de relations entre l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-Saharienne, notamment entre l'UMA et les CER. La raison majeure de cet échec d'atteindre l'intégration Maghrébine et l'intégration africaine

---

30. Luis Martinez, *op. cit.*

31. *Ibid.*

32. *Ibid.*

globalement considérée est l'absence de volonté politique de la part des responsables d'Afrique. En effet, les dirigeants africains ne savaient pas – ou plutôt ne voulaient pas savoir – comme indiqué dans la deuxième épigraphe placée tout en haut de cet article – que « Si l'Afrique veut devenir un “continent intégré”, politiquement uni, et basé sur les idéaux du Pan-Africanisme et la Vision de la Renaissance africaine ; une Afrique pratiquant une bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits humains, le justice et l'État de Droit... une Afrique ayant une forte identité culturelle, un héritage commun, des valeurs partagées, et une éthique ; une Afrique dont le développement est conduit par le peuple, comptant sur le potentiel du peuple africain », ainsi qu'il est stipulé dans l'*Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons*, elle doit (a) regarder à l'intérieur d'elle-même plutôt qu'à l'extérieur et (b) construire un consensus et une confiance entre ses 55 membres. Sans ces deux conditions nécessaires, l'Afrique – avec ou sans son ambitieux *Agenda 2063*, ses CER, son TCZLE et ses autres schémas d'intégration – sera toujours derrière les autres continents. Ainsi que Sir Abubakar Tafewa Balewa, Premier Ministre du Nigéria l'a déclaré, parlant de son pays : « La position du Nigéria est que, si nous voulons l'unité africaine, nous devons d'abord nous mettre d'accord sur les choses essentielles. La première est que les États africains doivent se respecter les uns les autres. Il doit y avoir acceptation de l'égalité par tous les États. Qu'ils soient petits ou grands, ils sont tous souverains et leur souveraineté est la souveraineté.<sup>33</sup> » ■

## Éléments bibliographiques

---

- Mohamed Troudi, *Les relations Tuniso-Algériennes et la construction de l'unité maghrébine d'hier à aujourd'hui*, Les Cahiers de l'Orient, 2014/3, no. 115, p. 57-79).
- Mary Barth, *The Arab Maghreb Union in 2019: Regionalism in North Africa*, Brussels International Center, June 2019.
- Paul Balta, *Le Grand Maghreb : des indépendances à l'an 2000*, La Découverte, 1990.
- Djamel Eddine Guechi, *L'Union maghrébine : intégration régionale et développement économique*, Alger, Casbah, 2002.
- Samya El Machat, « L'improbable « Nation Arabe » : La Ligue des États Arabes et l'indépendance du Maghreb (1945-56) », *Vingtième Siècle Revue d'Histoire*, 2004/2, n° 82, p. 57-68.
- Samy Ghorbal, « La Conférence de Tanger, un rêve Maghrébin », *Jeune Afrique*, 23 avril 2007.
- Philippe Herreman, « Le Maghreb mis à l'épreuve », *Le Monde Diplomatique*, Février 1962,

---

33. Henry Kah, *op. cit.*

- Luis Martinez, "Algeria: The Arab Maghreb Union and Regional Integration", *Euronesco Paper*, 2006.
- Mohamed Mesbah, Rachid Aourraz, *The Maghreb Integration Report 2020: Economic Partnerships as an Alternative for Political Stalemate*, Moroccan Institute for Policy Analysis, Project POMED, 2020.
- *Charte de l'OUA*, 25 Mai 1963.
- Henry Kah, "Kwame Nkrumah and the panafrican vision: Between acceptance and rebuttal", *AustralBrazilian Journal of Strategy and International Relations*, 5 (9), p. 141-164, *ResearchGate*, October 2016.
- Witschge, Loes, "African Continental Free Trade Area: What you need to know", *Al Jazeera*, March 20, 2018.
- *North Africa Regional Integration Strategy Paper, 2020-2026*, African Development Bank Group, 2020.
- *The African Continental Free Trade Area*, World Bank, June 27, 2022.
- Fatimah Gana Mahmoud, "An Overview of African Trade Development and Statistics", *AZA Finance*, September, 30, 2021.